

Divorce en algérie à la demande de l'époux

Par **Baqara**, le **20/01/2019** à **21:17**

Bonjour,

Je suis franco-algérienne, mariée il y a 12 ans en Algérie, avec un algérien, j'ai 2 enfants. Monsieur demande le divorce en Algérie en donnant une adresse là-bas pour lui et une autre adresse pour moi chez un cousin, alors que je n'ai réellement aucune adresse en Algérie.

- 1) A-t-il le droit de donner de fausses adresses ? Je peux prouver que nos adresses sont en France
- 2) Dois-je prendre un avocat en Algérie, car je m'oppose à ce divorce. Et si j'en prenais un là-bas quelles conséquences cela aurait pour moi et mes enfants ici ?
- 3) On me conseille plutôt d'entamer une procédure en France, le problème c'est qu'il faut les copies intégrales du mariage et que ça met 3 semaines à être expédiés.

Une 1ère audience a déjà eu lieu mi-janvier à laquelle je ne me suis pas présentée, la convocation ne m'étant jamais parvenue.

Je vous demande s'il vous plaît de me répondre soit en m'exposant votre propre expérience, soit en me donnant des réponses sûres. Cela fait une semaine que j'entends tous les sons de cloche et je ne sais plus que faire ? Je suis désespérée et je crains que de ne rien faire en Algérie me soit opposable. Quelle stratégie employée ?

Je vous remercie sincèrement pour votre aide, je ne dors plus et j'ai peur pour mes enfants;

Merci de vos réponses

Par **pragma**, le **20/01/2019** à **21:29**

Bonjour

Prenez votre propre avocat, en France, car vous y résidez.

Par **Baqara**, le **20/01/2019** à **22:06**

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma requête. Votre réponse est-elle due à une expérience personnelle ou bien êtes-vous un professionnel ?

Que pourra faire pour moi un avocat en France ?

Par **Baqara**, le **22/01/2019** à **13:59**

Bonjour, à tous les lecteurs dans la souffrance

Je me permets d'insister dois-je me manifester en Algérie pour me défendre à savoir que mon époux a déclaré pour moi une adresse là-bas alors que je n'y habite pas et qu'il fait sa procédure de divorce là-bas ?

Ou bien dois-je prendre un avocat en France, dès que j'aurai la copie intégrale de mon extrait de mariage (à peu près encore 2 semaines), et peut-être que le divorce sera déjà prononcé en Algérie

Je me sens très seule et complètement démunie, j'ai sincèrement besoin d'aide,

Merci

Par **grenouille**, le **22/01/2019** à **14:36**

Bonjour,

vous écrivez "**Dois-je prendre un avocat en Algérie, car je m'oppose à ce divorce**". En France vous ne pouvez pas vous opposer à un divorce ! Au pire ou au mieux vous pouvez faire trainer la procédure mais vous n'empêcherez pas l'inéluctable. Donc voyez un avocat en algérie ?

Par **Baqara**, le **22/01/2019** à **16:11**

Merci Grenouille pour votre réponse.

En Algérie aussi on ne peut empêcher un divorce. Ce qui me dérange c'est qu'il est menti en disant que j'ai une adresse là-bas, pour pouvoir obtenir plus rapidement le divorce, et il est ment également sur les motifs du divorce. J'ai bien conscience que c'est inéluctable.

Manifestement c'est une pratique courante au Maghreb. Et dans tout celà, comment peut se défendre la femme franco-algérienne que je suis ?

Par **youris**, le **22/01/2019** à **16:47**

bonjour,

je vous conseille de prendre un avocat algérien en droit de la famille.

salutations

Par **Baqara**, le **22/01/2019** à **17:23**

Bonjour et merci Youris

Avez-vous été concerné par ce genre de problème ?

Par **Baqara**, le **24/01/2019** à **20:22**

A tous les lecteurs,

Je suis dans un tunnel,.

Quelles conséquences pour mes enfants et mon patrimoine selon que le divorce soit prononcé en Algérie ou en France ?

Merci